



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

informatique

Question écrite n° 88334

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, de lui donner des indications sur la compatibilité des logiciels utilisés par les différents organes administratifs de la chaîne judiciaire (police, tribunaux, protection de l'enfance, administration pénitentiaire), Il souhaite connaître les difficultés qui ont pu être repérées ainsi que les mesures qui ont été prises pour améliorer l'interopérabilité entre les logiciels de ces différents services.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que les tribunaux de grande instance de province sont actuellement équipés, pour la gestion des affaires pénales, d'applications informatiques, Mini pénale, Micro pénale, Winstru, Wineurs notamment, qui ne communiquent pas entre elles ou avec des applicatifs extérieurs. Pour les sept grandes juridictions de la région parisienne, la nouvelle chaîne pénale (NCP) qui intègre des modules Instruction et Mineurs, ne communique pas non plus avec des applicatifs externes. L'application Cassiopée qui est en cours de développement (sa mise en production est prévue à partir du 1er semestre 2007) permettra non seulement de gérer l'ensemble de la procédure pénale dans un seul système d'information mais elle prévoit également : l'intégration des affaires civiles des juges pour enfants dans ce système d'information ; dans une version ultérieure, la communication avec trois autres applications gérées par le ministère de la justice et relatives au Casier judiciaire national, à l'application des peines et aux tribunaux de police ; dans une version ultérieure, la communication avec les applications de la police, de la gendarmerie et du Trésor public.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88334

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2701

Réponse publiée le : 13 juin 2006, page 6258